



La Fondation Réunica décernera, en décembre 2010, le Prix " Étoile de la Culture " d'un montant total de 15 000 €. Trois prix seront décernés, 8 000 € pour le premier prix ; 3 500 € pour les deuxième et troisième prix.

Le Prix " Étoile de la Culture " est décerné tous les deux ans. Il récompense pour son exemplarité, son concept innovant et la qualité de son approche évaluative, une action culturelle ou artistique, menée par une Association durant les douze derniers mois dans une structure de soins ou en milieu hospitalier sur le thème " Culture et santé ".

Les dossiers doivent comprendre impérativement une lettre de soutien rédigée par un directeur d'hôpital, d'établissement de santé (tous publics) ou d'accueil pour les personnes âgées, chef de service ou médecin.

Les dossiers de candidatures doivent comprendre :

- Le formulaire de candidature Prix " Étoile de la Culture "
- Une lettre de soutien donnant un avis personnel sur le candidat (1 page)
- La déclaration au Journal officiel
- Les statuts datés et signés
- La liste des membres du Conseil d'administration et du bureau
- Les derniers comptes de résultat

Les dossiers de candidatures doivent être **envoyés en priorité** par courrier électronique à l'adresse suivante : fondationreunica@reunica.com

À défaut, vous pouvez les adresser par courrier à :

Fondation Réunica Prévoyance
Prix " Étoile de la Culture "
154 rue Anatole France
92599 Levallois-Perret Cedex

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 15 septembre 2010

Les candidatures seront examinées par un jury présidé par le Président de la Fondation Réunica et composé des membres du comité exécutif de la Fondation Réunica ainsi que d'experts de l'approche " Culture et santé " .

Le Prix sera remis le 14 décembre 2010.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Éric François

Tél. : 01 41 05 70 21

www.fondationreunica.com

fondationreunica@reunica.com

Lauréat 2008 : Framboise et Amandine, Chœur d'enfants de Vaison-La-Romaine (84).



Originale et innovante, **la Fondation Réunica** développe un mécénat croisé, culture et santé. Pour elle, l'art et la culture apportent des alternatives aux réponses traditionnelles en favorisant la construction et la valorisation personnelle et sociale de l'individu. Par son action de diffusion, de création et de développement des pratiques culturelles et artistiques, elle a pour ambition de changer durablement le regard de chacun sur la maladie et le handicap.

Pour cela, **la Fondation Réunica** soutient des projets choisis par les comités exécutif et opérationnel selon des critères rigoureux qui sont : venir en aide à des personnes touchées par la maladie ou le handicap, physique ou social, dans le respect de la dimension existentielle de la personne, apporter du mieux-être et rompre l'isolement, par la pratique d'une activité artistique ou culturelle, intégrer une forte dimension participative et être portés par des intervenants confirmés.

Chiffres clefs de **la Fondation Réunica** :

Nombre de subventions accordées depuis 2002 :	100
Montant moyen des subventions accordées depuis 2002 :	10 917 €
Montant des subventions accordées depuis 2002 :	1 114 000 €

